

APRÈS-MIDI

- 14 h : Trois cas emblématiques des responsabilités des services français dans les assassinats de militants anticoloniaux, introduction par **Gille Manceron**, historien
- 14h 10 : l'assassinat de Me Amokrane Ould-Aoudia, par **Jean-Philippe Ould-Aoudia**
- 14h 30. L'enlèvement de Mehdi Ben Barka, par **Bachir Ben Barka**
- 14h 50 : L'assassinat de Henri Curiel à Paris en 1978
- 15h 20 : Connaître et reconnaître les responsabilités politiques françaises dans les crimes coloniaux, par **René Gallissot**, professeur émérite à Paris VIII
- 15h 40 : Réflexions sur les démarches juridiques relatives aux crimes coloniaux, par **Me Michel Tubiana**, président du Réseau euro-méd. des droits de l'Homme
- 16h : Débat
- 16h 50 : Conclusions
- 17h : Fin des travaux

La journée est organisée à l'invitation de
Mme la Députée **Marie Georges Buffet**,
MM les Députés **Noël Mamère** et **Pouria Amirshahi**

En association avec :

L'Institut Mehdi Ben Barka - Sortir du colonialisme

avec le soutien des syndicats français

CFDT, CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires; UNSA, FO

Ainsi que les associations FTCT - ATF - ADTF - UTIT - CRLDHT - AIDDA - Collectif 3C - MCTF - REMCC - LDH - MRAP - ATTAC - ATMF - AMF - ASDHOM - le Manifeste des Libertés - ACDA - Cédétim ...

Association **Vérité et Justice**
pour Farhat Hached



60 ANS
1952-2012
**FARHAT
HACHED**

A QUAND LA VÉRITÉ SUR LES CRIMES COLONIAUX ?

HACHED, OULD AOUDIA, BEN BARKA, CURIEL...

Samedi 12 janvier 2013 à

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Salle Colbert de 9 h à 17 h

Colloque présidé par

M. HOUCINE ABASSI

Secrétaire général de l'UGTT



Inscription à cette adresse
vj.fhached@gmail.com

pièce d'identité obligatoire
pour entrer à l'Assemblée

A QUAND LA VÉRITÉ SUR LES CRIMES COLONIAUX ?

Il y a 60 ans, le 5 décembre 1952, **Fahrat Hached**, fondateur en 1946 et depuis secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens en même temps que l'un des principaux leaders alors du mouvement national tunisien, a été assassiné à Tunis. Ce crime a été commis, sous le couvert d'une organisation terroriste baptisée «la Main rouge», par une branche du service français du SDECE qui, depuis sa création en janvier 1946, dépendait directement du président du Conseil, celui-ci étant alors Antoine Pinay. Il est temps que, 60 ans plus tard, la responsabilité de ce crime, qui a provoqué une immense émotion en Tunisie a pesé lourdement sur l'avenir de ce pays, soit enfin reconnue.

Après avoir rappelé les faits, le colloque interpellera les autorités françaises sur le rôle du gouvernement de l'époque et demandera l'ouverture de toutes les archives relatives à ce crime. Il soulèvera aussi les questions posées par les déclarations, en décembre 2009, à la chaîne de télévision Al Jazira d'un citoyen français qui a revendiqué avoir appartenu de cette organisation, déclaré «si c'était à refaire, je referais» et estimé l'assassinat de Farhat Hached «légitime». Un point sera fait sur la plainte déposée contre lui, pour apologie de crimes de guerre, en mars 2010 par les membres de la famille Hached, la LDH et la FIDH.

Par la suite, le même service du SDECE, avec l'aval d'autres chefs du gouvernement, a continué à assassiner des personnalités engagées dans le combat anticolonial. Le 21 mai 1959, l'un des avocats qui défendait les indépendantistes algériens, Me **Amokrane Ould Aoudia**, du barreau de Paris, a été assassiné dans le II^e arrondissement, rue Saint-Marc, en sortant de son cabinet, par des agents du Service action du SDECE, avec l'aval du Premier ministre Michel Debré.

Le 29 octobre 1965, des policiers français dépendant du SDECE ont prêté la main à l'enlèvement en plein Paris, boulevard Saint-Germain, de l'homme politique marocain et leader tiers-mondiste **Mehdi Ben Barka**, qui a été suivi de sa disparition; jusqu'à ce jour, les Etats français et marocains n'ont pas reconnu leurs responsabilités dans son assassinat.

Le 4 mai 1978, **Henri Curiel**, qui avait animé un réseau français de soutien à la lutte d'indépendance algérienne puis soutenu l'action de Ben Barka, a été assassiné à Paris, dans le Ve arrondissement, par des hommes du Service action du SDECE.

Après l'affaire Ben Barka, De Gaulle avait rattaché le SDECE au ministère des Armées et soumis les homicides de son Service action à l'aval du Président de la République ; le président était alors Valéry Giscard d'Estaing. Il est temps que la vérité soit dite sur ces meurtres.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

MATINÉE

- 9h :** **Accueil des participants**
- 9h 30 :** **Intervention de bienvenue d'un élu de l'Assemblée nationale**
- 9h 35 :** **Ouverture du colloque par **Houcine Abassi** Secrétaire général de l'UGTT**
- 9h 45 :** **Recherches et travaux sur Farhat Hached, état des lieux, par **Abdelwahab Mokni**, historien, Tunisie**
- 10h 05 :** **Hached dans la “mémoire tunisienne” par **Hichem Abdessamad**, AVJ-FH**
- 10h 25 :** **Témoignage sur F. Hachad par **Nouredine Hachad****
- 10h 35 :** **Les répercussions de l'assassinat de Hached sur le mouvement national marocain par un universitaire marocain**
- 10h 55 :** **Pause café**
- 11h 10 :** **Projection d'un extrait du film d'al Jazira de 2009**
- 11h 20 :** **Le point sur la plainte déposée contre Antoine Melero, par **Me Houcine Bardi**, AVJ-FH, avocat au barreau de Paris et conseil de la famille Hachad**
- 11h 40 :** **Débat**